

ECOLE ELEMENTAIRE BLED - SAINT-MAUR-DES-FOSSES

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

MARDI 5 NOVEMBRE 2013

Le 5 novembre 2013 à 19h à l'école élémentaire O. & E. BLED se sont réunis en conseil d'école les personnes suivantes :

Directrice : Mme NAMYSL

Municipalité : Mme COULON (Maire-Adjoint)

Déleguée Départemental de l'Education Nationale :

Les professeurs des écoles : Mme LEVIER, Mme POISSON, Mme MEDALLI, Mme GUEGUEN, Mme FANIEZ, Mme SASSANO, Mme DASSIBAT, Mme PONS, Mme SCHMUCK, Mme MADON, Mme CHARBONNEAU, Mme MATHIEU, Mme RATEAU

Pour le RASED : Mme BRISAC, enseignante d'adaptation et Mme GOUSSET, psychologue scolaire

Les représentants des parents d'élèves :

PEEP : Mme MARTIN, Mme GISCOS, M. FAYOLLE, M. GIBBE, Mme VANHEERSWINGHEL, Mme KNEFEL

API : M. CLEVES, Mme VESELINOVIC, Mme DAVID, Mme NOE, Mme PEYTAVIN

FCPE : Mme SLIMOVICI, M. DUQUOC, M. AGRET, Mme BOURGAIN, Mme WICIAK

Excusés : M. GOMEZ (FCPE), Mme CHEVALLIER (PEEP), Mme PFOHL (DDEN)

Secrétaire de séance : Mme MARTIN

La séance débute à 19h10 et se termine à 21h30.

QUESTIONS SCOLAIRES

1 Vote du règlement intérieur

En raison de la réforme en cours sur les rythmes scolaires, la phrase « Les élèves qui en ont besoin peuvent suivre au maximum deux heures supplémentaires consacrées à l'aide personnalisée. » est remplacée par « Les élèves qui en ont besoin peuvent suivre au maximum une heure supplémentaire consacrée aux Activités Pédagogiques Complémentaires (APC). »

La phrase « Les téléphones portables et appareils multimédia sont interdits. Il en est de même pour les chewing-gum et sucettes » est remplacée par « Les appareils multimédia sont interdits. Il en est de même pour les chewing-gums, sucettes et bonbons. L'utilisation des téléphones portables est interdite dans l'enceinte de l'école ». Le règlement intérieur ainsi modifié est voté à l'unanimité.

2 Avis consultatif sur les rythmes scolaires

L'équipe enseignante exprime son opposition aux différents scénarii issus des réunions de concertation. Elle ajoute ne pas être favorable au choix de deux heures d'enseignement le mercredi ou le samedi car c'est très contraignant pour ceux et celles qui ne vivent pas à Saint-Maur. La Mairie leur a proposé d'encadrer les temps périscolaires pour une rémunération tellement faible (7,80 euros net/h) que personne ne souhaite s'investir. A contrario, certains enseignants seraient intéressés si le taux horaire était celui des enseignants. De plus, trop de questions restent en suspend : comment seraient organisées l'étude et l'aide aux devoirs ? Dans quels lieux se dérouleraient les activités extra scolaires, sachant que personne ne souhaite que les classes soient

investies ? Qui prendrait en charge l'encadrement ? Les activités périscolaires resteraient-elles gratuites ? Quel en serait le contenu ? Quel taux d'encadrement serait appliqué ?

La FCPE souligne que l'objectif d'un consensus de l'ensemble du Conseil d'Ecole sur le sujet n'est pas très réaliste à ce jour, mais qu'il serait souhaitable de remonter au moins une liste des priorités et sujets importants. Un nouveau questionnaire sera adressé aux parents par la mairie en décembre. L'association a fait des propositions afin de mieux connaître l'avis des parents sur certains aspects. La difficulté réside dans le choix de la mairie de définir préalablement un emploi du temps avant de préciser le contenu possible des activités. La FCPE souhaite que le choix se porte sur deux jours se terminant à 15h et deux jours à 16h30, avec un zonage sur la ville, pour que les activités périscolaires puissent être de qualité et que les activités sportives organisées sur le temps scolaire puissent être maintenues, ce qui ne pourra pas être le cas si la durée de la demi-journée est inférieure à 3h.

La PEEP précise qu'il s'agit avant tout d'une réforme du temps scolaire et non pas du temps périscolaire. A ce titre, il lui semble essentiel de déterminer la journée la mieux adaptée aux enfants pour de bonnes conditions d'apprentissage. Les retours d'expérience des villes qui ont mis en place la réforme dès la rentrée 2013 avec des horaires irréguliers sont particulièrement mauvais. Par conséquent, la PEEP est favorable à des horaires d'école identiques chaque jour et à une révision globale du temps périscolaire, depuis l'heure de fin de classe jusqu'à 19h, afin de proposer des activités de qualité aux enfants. Elle ajoute que la ville a effectivement mis en place un programme sportif de grande qualité pendant le temps scolaire et qu'il serait très regrettable qu'aucune solution ne soit trouvée pour qu'il reste applicable si l'on optait pour des journées régulières. En ce qui concerne l'étude, la PEEP souhaite qu'elle soit proposée en parallèle des TAP (Temps d'Activités Périscolaires), laissant ainsi le choix aux parents d'y inscrire ou non leurs enfants lorsqu'ils restent à l'école après 16h30.

L'équipe enseignante évoque la possibilité de rallonger la plage horaire des TAP (Temps d'Activités Périscolaires), qui pourraient se dérouler de 15h45 à 17h15, permettant de proposer des activités plus intéressantes tout en gardant des horaires réguliers, avec le maintien de l'étude en parallèle. L'API souligne le manque de place dans l'école pour assurer les activités périscolaires dans de bonnes conditions.

Madame Namysl précise qu'environ 130 enfants restent à l'école après 16h30. Ils sont répartis dans 4 classes de 25 élèves pour l'étude. Une trentaine d'enfants sont inscrits à l'aide aux devoirs. Avec la réforme, le nombre d'enfants restant à l'école risque d'augmenter considérablement, engendrant un problème de place dans des locaux dont l'aménagement n'est pas adapté. Madame Coulon précise que la Mairie a fait l'inventaire de tous les lieux municipaux utilisables et que des solutions pourront être proposées.

Le choix du mercredi ou du samedi est également évoqué. La FCPE précise que de nombreux parents se sont prononcés en faveur du mercredi mais ne disposaient que de très peu d'information sur le sujet lors du questionnaire de la mairie, et pourraient potentiellement changer d'avis. La PEEP rappelle qu'ils ont été interrogés à deux reprises, à trois mois d'intervalle, avec 78% puis 75% d'avis en faveur du mercredi et qu'il serait surprenant de voir une majorité se prononcer désormais en faveur du samedi.

En conclusion, le conseil de classe ne peut retenir aucun scénario, les avis étant très partagés et les questions restant à ce stade sans réponse et trop nombreuses.

Néanmoins, il en ressort que l'étude et l'aide aux devoirs doivent être impérativement préservés, et que les sujets importants à prendre en compte dans un éventuel nouveau projet de scénario sont la qualité des TAP et la régularité des temps scolaires.

3 Bilan de la rentrée scolaire

La rentrée s'est globalement bien passée. Seule la sortie des CP à l'arrière du bâtiment a nécessité quelques adaptations pour les fratries.

4 Coopérative scolaire et bilan financier de la kermesse

Les comptes sont en cours de validation par l'OCCE, l'organisme de gestion. L'école dispose de 6000 euros en caisse, contre 5000 l'année dernière. Les dépenses de l'école portent notamment sur des achats de jeux éducatifs, dont les prix sont élevés. Le poste le plus important reste celui lié aux cars au-delà de la partie financée par la mairie (1300 euros). La mise à disposition de grands cars permettrait de faire des économies substantielles puisque la majorité des déplacements se font à minimum deux classes. Madame Coulon précise que le marché sera renouvelé dans 1 an, pour 4 ans, et qu'aucun changement n'est envisagé d'ici là.

Les parents d'élèves propose de travailler avec l'école sur un tableau détaillé des ventilations des rentrées et sorties, des achats et visites effectuées grâce à l'argent versé en vue d'informer les parents.

Les bénéfices de la kermesse s'élèvent à 1100 euros. L'équipe enseignante informe l'assemblée de la date retenue pour la prochaine kermesse, **le vendredi 20 juin à 19h.**

5 Activité Pédagogique Complémentaire (APC)

L'APC remplace l'aide personnalisée. D'une durée d'une heure par semaine, au lieu de deux heures initialement, elle s'adresse pour l'instant aux enfants qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages. Elle a lieu sur le temps du midi. Les parents sont informés de la démarche et doivent donner leur accord. 50 enfants environ en bénéficient sur des durées variables.

6 Point sur les Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS)

Dans l'école, 13 enfants hors CLIS ont des dossiers MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), leur attribuant un total de 147 heures avec une AVS. L'école constate un déficit de 60 heures. Les contrats sont désormais basés sur 20h pour une semaine scolaire de 24h. 2 enfants n'ont pas d'AVS et d'autres n'ont pas une AVS sur la totalité des heures attribuées (il manque 3 AVS).

7 Projet d'école

Le projet d'école est établi pour trois ans. L'école travaille sur un nouveau projet comportant 3 axes :

- Réussite → entrée de l'école dans l'ère du numérique, notamment avec le projet OPPIDUM
- Equité → développement de la coopération avec les parents pour :
 - les inciter à participer à la vie de l'école
 - rendre l'école plus lisible
- Solidarité → mise en place de parcours culturels pour :
 - constituer une culture commune pour acquérir des repères culturels
 - s'impliquer dans un projet collectif autour de Paris (sorties, chants, poésies, lectures, etc.)

Il doit être établi pour avril 2014.

QUESTIONS EXTRA SCOLAIRES

1 Oppidum

Les 7 TNI (Tableau Numérique Interactif) et les 2 imprimantes scanner multifonctions demandés dans le cadre du projet Oppidum ont bien été livrés. En revanche, il manque encore du matériel :

- 15 tablettes mutualisées,
- 9 ordinateurs portables pour la classe mobile,
- 1 vidéoprojecteur mobile, avec son support de projection,
- Les câbles son pour les TNI,

- Les boîtiers CPL pour accéder à Internet.

En ce qui concerne l'aspect logiciel, les enseignantes ne disposent pas des codes administrateur pour l'accès au système d'exploitation, l'accès aux imprimantes ne fonctionne pas et l'accès à Internet n'est pas opérationnel. Il est attendu dans toutes les classes.

Une partie de la dotation mairie (2 classes mobiles) ne correspond pas à la demande faite par l'école (1 classe mobile et 15 tablettes). Madame Namysl renverra le récapitulatif des demandes à la mairie pour faire le point. Le reste du matériel sera mis à la disposition des enseignantes lors d'une réunion avec le conseiller pédagogique le 26 novembre prochain.

Les enseignantes s'interrogent sur la couverture du matériel par l'assurance. En cas de vol, il est assuré par la mairie, y compris si le vol a lieu en dehors de l'école. En cas de panne, une réparation serait effectuée dans les 24 heures. Les enseignantes demandent à bénéficier d'une armoire qui ferme à clé dans chaque classe.

2 Activités sportives

Le professeur de Judo ne reviendra pas et un recrutement est en cours.

Les 4 enseignantes de CP évoquent un dysfonctionnement : il est prévu que leurs élèves aient natation et gymnastique au cours de l'année. Or 3 classes seulement peuvent aller à la gymnastique. La quatrième classe doit pratiquer une autre activité. Quant à l'activité piscine, 1 des 4 classes doit aller à Brossolette alors que la piscine Caneton est beaucoup plus adaptée aux plus jeunes. Trop de problèmes sont rencontrés à Brossolette : il y a 8 vestiaires collectifs en enfilade, le niveau sonore est insupportable, le deuxième pédiluve spécifique aux écoles entre le vestiaire et la sortie de la piscine et dont l'utilité est très contestable, engendre de nombreux incidents (les affaires des enfants encore habillés tombent dedans, les pantalons sont mouillés), il n'y a aucun casier pour permettre aux enfants de laisser chaussures et manteaux avant de le traverser, on ne peut pas surveiller les garçons et les filles en même temps dans les vestiaires car ils sont dans des espaces séparés, les vestiaires sont trop petits. 4 classes circulent en même temps dans les lieux, engendrant des bousculades. Les enseignants ont demandé à pouvoir sortir par la zone individuelle, le responsable de la piscine leur a opposé un refus catégorique.

Les parents d'élèves proposent d'envoyer un courrier à la mairie pour demander la mise en œuvre d'actions concrètes facilitant l'utilisation des lieux.

3 Sécurité des sorties CP

Pour désengorger le trottoir avenue Carnot les premiers jours de la rentrée, l'école a choisi de faire sortir les enfants de CP par l'arrière du bâtiment. Cette solution s'étant avérée efficace, elle a été maintenue. Cependant, l'absence de barrière de sécurité devant le portail pour l'accès pompiers et mairie (livraison des repas) est dangereux pour les enfants. L'école demande la mise en place d'une solution provisoire, comme par exemple une chaîne, en attendant l'installation d'une barrière amovible, coulissante sur les barrières fixes par exemple.

4 Point sur les travaux en cours

Se reporter au tableau en fin de document. Le conseil d'école constate une absence quasi-totale d'avancée des demandes. Désormais, elle proposera un document daté pour permettre plus aisément ce constat.

5 Cars scolaires : retards et erreurs d'itinéraires

Ce problème, évoqué régulièrement depuis mai 2011, perdure. Les chauffeurs ne connaissent pas les itinéraires ce qui engendre fréquemment des retards. Bien que des remontées d'incidents soient faites dans la plupart des cas, aucune amélioration n'est constatée. L'école suggère que la mairie prépare un livret contenant les itinéraires les plus fréquemment empruntés (Piscines, centre sportif, Marolles). Madame Coulon nous précise que la connaissance des itinéraires n'est pas inscrite au cahier des charges et qu'il faudra attendre pour cela le renouvellement du marché.

6 Cantine : effectifs et animations

Les effectifs de la cantine explosent, le personnel se voit dans l'obligation d'installer les enfants en bout de table ce qui est normalement interdit. Ils sont encadrés par 10 animateurs, pas toujours présents au complet, soit un animateur pour 35 enfants. Un atelier Echec sera mis en place prochainement, du retard a été pris en raison du manque d'un surveillant, et l'Association Lire et Faire Lire interviendra dans l'école. L'équipe enseignante note une amélioration de l'organisation du temps de cantine, les enfants arrivent plus calmes dans les classes à 13h30.

Sur proposition de la FCPE, le conseil suggère à la mairie de déménager le CIO pour rendre les locaux à l'école.

7 Photocopies

Les enseignantes de CP notamment évoquent les difficultés qu'elles rencontrent face à un quota de photocopies noir et blanc encore trop bas. Elles constatent l'utilisation importante de photocopies couleur faite par la mairie pour des documents qui ne nécessitent pas forcément une telle qualité. En revanche, l'utilisation du nouveau copieur relié au TNI n'est pas limitée, ce qui est totalement incohérent dans le cadre d'une politique de restriction budgétaire.

Le conseil d'école s'est terminé à 21h30

Mme Namysl	Mme Martin	Mme Bourgain pour M. Gomez	M. Cleves
Directrice	PEEP et Secrétaire de séance	FCPE	API